

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 22 (1884)
Heft: 3

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-188125>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

grave, — le bruit rythmique de ses sandales de paille de riz se perdent peu à peu dans une vague trainée de poussière.

GEORGES JAPY.

Nous avons sous les yeux l'original de la pièce qu'on va lire, et qu'un de nos lecteurs a bien voulu nous communiquer. Nous copions textuellement:

« Moi soussigné préposé de police dans la commune du Chenit, section du Sentier, ai l'honneur de faire rapport à la municipalité que dimanche 22^{me} May 1825, jour de la Pentecôte faite sainte pendant la prière je suis sorti du temple après lecture de la parole de Dieu j'ai fait une tournée dans les deux auberge du Sentier j'ai trouvé à la maison de Commune dans la Galerie neuve à tenante derrière la Maison de Commune plusieurs personnes rassemblées les uns qui buvaient du vin le premier Sami Golay teneur de la pinte du ba du Chenit, François Golay fils de feu Philippe, Jano Capt et son fils David (suit l'énumération des buveurs). Ses derniers on pris le mord au dan quand j'ai paru devant eux il lont sauter dans le jardin pour se quacher je leur aidit que j'an ferait un rapport au Suite je me suis à dréser à l'aubergiste pour quoi il lavait redonner du vin à boire a ses gens il ma repondu qu'il ne leur annavait point remi qu'il lavait pri leur maime je lui ai dit que jettait aubliger d'an faire un rapport a la Municipalité voi la Messieur le rapport que j'ai à vous remettre. Cest ce que jateste par la vérité.

Louis Daniel LE COULTRE

La maison Loertscher et Fils, à Vevey, vient d'édition une chromo-lithographie, dont le sujet très animé ne peut manquer d'avoir du succès par les bons vieux souvenirs qu'il nous rappelle. Il nous fait assister à une de nos avant-revues, en 1860. Les épaulettes, les gros shackos, les grenadiers, les mousquetaires, les chasseurs, etc., revivent dans cette charmante scène.

Qui ne se souvient du bataillon carré, des tirailleurs perdus dans les fous, des conversions sur la gauche, du nombre des shackos perdus dans ces courses désordonnées, des repos, des changements de culottes exécutés devant l'ennemi et sous les regards paternels de la foule des spectateurs, des repas en commun sur l'herbe, de la coquille finale et du retour dans les foyers, les gamins portant sac et fusil, tandis que la femme remorquait son homme un peu ému par les fumées,.. de la gloire!

La planche dont nous parlons est pour ainsi dire la synthèse de cette époque si fertile en souvenirs. — En vente chez les principaux libraires et au bureau du *Conteur vaudois*. — Prix : 2 fr.

Boutades.

On nous communique comme suit la copie textuelle d'une soumission pour la place de taupier, mise au concours par la Municipalité d'une commune du district de Cossonay :

« Le soussigné déclare faire l'engagement de dé-

» truire sur le territoire la famille terrier ; tels sont : » taupes et derbons pour la somme de 130 francs » pour l'année 1884. (Signature.)

Adèle est une domestique comme il y en a peu. Dernièrement, sa maîtresse l'appelle d'un violent coup de sonnette.

— Qu'est-ce qui brûle ! s'écrie-t-elle.
— Madame, répondit tranquillement Adèle, c'est le tapis de la salle à manger.
— Mais, idiote que vous êtes, pourquoi ne jetez-vous pas de l'eau dessus.
— Madame, c'est que je n'ai que de l'eau chaude !

Les Immortels.

Pourriez-vous me dire, nous écrit un de nos lecteurs, pourquoi, dans le langage familier, on appelle les membres de l'Académie Française, *Les Immortels* ?

Après quelques recherches, voici l'explication que nous avons trouvée dans un travail relatif à l'origine de cette institution. Est-elle la véritable ? Nous l'ignorons.

« L'Académie aura un sceau, duquel seront scellés en cire bleue tous les actes qui s'expédieront par son ordre, dans lequel la figure de Mgr le cardinal duc de Richelieu sera gravée avec ces mots à l'entour : *Armand, cardinal, duc de Richelieu, protecteur de l'Académie Française, établie l'an mil six cent XXXV*, et un contre-sceau, où sera représentée une couronne de laurier, avec ce mot : *A L'IMMORTALITÉ*, desquels sceaux l'empreinte ne pourra jamais être changée pour quelle occasion que ce soit. »

On suppose que c'est l'inscription de ce dernier sceau, qui a fait appeler les membres de l'Académie *Les Immortels*, puisque, d'après l'intention de l'illustre fondateur de cette compagnie, l'empreinte des sceaux ne peut être changée, les académiciens ne sont-ils pas, par cela même, voués pour ainsi dire à l'immortalité.

THÉÂTRE. — Dimanche, 20 janvier, 1884
(Admission des billets du dimanche.)

Pierre Vaux, l'Instituteur,

Drame historique en 5 actes et 7 tableaux, par Léon Jonathan. — Rideau à 7 1/2 heures.

Une attrayante fête théâtrale nous est annoncée pour mardi 22 courant, à 8 heures, la représentation, par les artistes du Théâtre de l'Odéon, d'un des grands succès du jour : **LE BEL ARMAND**, pièce nouvelle en 3 actes, par V. Jannet. — On commencera par : **Le billet de 1000**, du même auteur.

Bibliothèque universelle. — La livraison de Janvier contient : Du rôle international de la Suisse, par M. Numa Droz. — Chantemerle. — Nouvelle, par M. J. des Roches. — Raphaël d'Urbin, par M. Léo Quesnel. — Poètes romands. — Alice de Chambray, par M. Eug. Rambert. — Voyage dans une auberge, par M. Marc-Monnier. — La marche nuptiale. — Nouvelle, de M. Bjørnstjerne Bjørnson. — Chroniques parisienne, italienne, allemande, anglaise, russe, hollandaise, suisse, scientifique, politique. — Bulletin littéraire et bibliographique.

L. MONNET.

IMPRIMERIE HOWARD GUILLOUD & Cie.